



Assemblée générale

Distr. générale
21 juillet 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session

Point 11 de l'ordre du jour provisoire*

Le sport au service du développement et de la paix

Le sport au service du développement et de la paix : faire du sport un catalyseur du développement durable et de la paix

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis à l'Assemblée générale en application de sa résolution 69/6. Ainsi qu'il était demandé dans cette résolution, le rapport contient un examen des initiatives spécialement prises par les États Membres et par les entités du système des Nations Unies pour promouvoir le sport au service du développement et de la paix depuis la publication du précédent rapport à ce sujet en 2014, ainsi qu'un plan d'action actualisé sur le sport au service du développement et de la paix.

Conformément à la résolution 67/296, le présent rapport contient également un résumé sur l'application de cette résolution, donnant notamment des précisions sur l'évaluation de la Journée internationale du sport au service du développement et de la paix.

* A/71/150.



I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 69/6 de l'Assemblée générale dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général a) de lui remettre, à sa soixante et onzième session, un rapport sur l'application de la résolution, y compris les initiatives spécialement conçues pour assurer la mise en œuvre plus effective de la trêve olympique, et sur les progrès accomplis par les États Membres et les organismes des Nations Unies, notamment au niveau des activités et du fonctionnement du Bureau des Nations Unies pour le sport au service du développement et de la paix et du Fonds d'affectation spéciale pour le sport au service du développement et de la paix, et par les autres parties prenantes dans la mise en œuvre du Plan d'action des Nations Unies sur le sport au service du développement et de la paix et des recommandations pratiques du Groupe de travail international sur le sport au service du développement et de la paix; b) de lui présenter une étude de la contribution du sport à la promotion du programme de développement pour l'après-2015; et c) de lui soumettre un plan d'action actualisé sur le sport au service du développement et de la paix.

2. En outre, dans sa résolution 67/296, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de faire figurer dans le présent rapport un résumé sur l'application de cette résolution, donnant des précisions, notamment, sur l'évaluation de la Journée internationale du sport au service du développement et de la paix.

3. Conformément à ces demandes, le présent rapport présente les activités menées par les États, par les entités du système des Nations Unies et par les autres parties prenantes depuis la publication en 2014 du précédent rapport du Secrétaire général sur le sport au service du développement et de la paix (A/69/330).

II. Trêve olympique

4. Dans sa résolution 70/4 sur l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique, l'Assemblée générale a demandé instamment aux États Membres d'observer la trêve olympique dans l'esprit de la Charte des Nations Unies, tant individuellement que collectivement, tout au long de la période qui s'étend du septième jour précédant l'ouverture des XXXI^e Jeux olympiques d'été au septième jour suivant la clôture des XV^e Jeux paralympiques d'été, qui se tiendront à Rio de Janeiro (Brésil).

5. Malgré le fait que la période couverte par le présent rapport ne comprend pas celle de la trêve olympique, les activités connexes liées aux Jeux olympiques et paralympiques de 2016 à Rio ont été lancées. Dans l'élaboration des initiatives menées traditionnellement par l'Organisation des Nations Unies pour promouvoir la trêve olympique, il a été tenu compte de la vidéo et des messages écrits du Secrétaire général, ainsi que de l'appel solennel lancé par le Président de l'Assemblée générale à ce sujet (A/70/983). La cérémonie organisée sur le thème de la célébration de l'esprit olympique tenue à l'Office des Nations Unies à Genève en avril 2016 a été l'occasion pour le Secrétaire général de rappeler personnellement la résolution sur la trêve olympique et d'appeler les États et les autres parties prenantes à observer la trêve olympique et à la respecter. À la même occasion, le Président du Comité international olympique a souligné l'importance de la trêve olympique pour la promotion de la paix.

6. L'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies, le Comité international olympique et le Bureau des Nations Unies pour le sport au service du développement et de la paix ont collaboré à l'émission, avant le début de la période de trêve olympique de 2016, d'une série de timbres de l'Organisation des Nations Unies intitulée « Le sport pour la paix », illustrant les valeurs partagées par l'Organisation des Nations Unies et par le Comité et promouvant la trêve olympique.

III. Conseil des droits de l'homme et sport

7. Conformément à la demande faite par le Conseil des droits de l'homme dans sa résolution 24/1 sur la promotion des droits de l'homme par le sport et l'idéal olympique, le Comité consultatif du Conseil a élaboré un rapport d'étape sur l'étude concernant les possibilités d'utiliser le sport et l'idéal olympique pour promouvoir les droits de l'homme (A/HRC/27/58), qui a été présenté au Conseil à sa vingt-septième session, en septembre 2014. Conformément à la demande faite par le Conseil dans sa résolution 27/8, le rapport final (A/HRC/30/50) a été présenté au Conseil à sa trentième session, en septembre 2015. Le rapport comprenait des domaines thématiques tels que l'éducation, la discrimination et le racisme, les manifestations sportives, les partenariats en matière de droits de l'homme et de sport et le sport et le développement, y compris l'incorporation du sport comme instrument de développement et de paix dans le système des Nations Unies, notamment par l'intermédiaire du Bureau des Nations Unies pour le sport au service du développement et de la paix. Le rapport comprenait également des exemples de bonnes pratiques et des recommandations visant à encourager et à aider à la réalisation d'améliorations dans ce contexte.

8. À sa trente et unième session, en mars 2016, le Conseil des droits de l'homme a adopté la résolution 31/23 sur la promotion des droits de l'homme par le sport et l'idéal olympique en s'appuyant sur les éditions précédentes de la résolution et en mettant l'accent davantage sur les personnes handicapées et sur la non-discrimination. La résolution faisait référence notamment aux objectifs de développement durable et à la décision du Conseil d'organiser à sa trente-deuxième session une table ronde sur la possibilité d'utiliser le sport et l'idéal olympique pour promouvoir les droits de l'homme pour tous, y compris les personnes handicapées. La table ronde a eu lieu le 28 juin 2016 avec la participation du Président du Conseil des droits de l'homme, du Haut-Commissaire aux droits de l'homme et de représentants du Nippon Foundation Paralympic Support Center, du Comité d'organisation de Rio 2016, du Comité paralympique de Russie, du Comité international olympique et de l'Institute for Human Rights and Business. Tout en reconnaissant le rôle du sport, et des manifestations sportives en particulier, dans la promotion du respect des droits de l'homme, les participants ont abordé les difficultés rencontrées et les améliorations qu'il fallait apporter quant aux violations des droits de l'homme commises dans le cadre de manifestations sportives.

9. Conformément à la résolution 26/18, le Rapporteur spécial sur le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible a présenté son rapport sur le sport et les modes de vie sains comme facteurs contribuant à la réalisation du droit à la santé (A/HRC/32/33) en juin 2016. Le rapport a été élaboré en consultation avec des entités du système des Nations Unies et des organisations sportives, notamment le Bureau des Nations Unies pour le sport

au service du développement et de la paix et le Comité international olympique. Il a recensé les bonnes pratiques en matière de sport et de modes de vie sains et abouti à des recommandations et à des conclusions, y compris l'incorporation du sport et des modes de vie sains dans les programmes de santé nationaux.

IV. Journée internationale du sport au service du développement et de la paix

10. Le 23 août 2013, dans sa résolution 67/296, l'Assemblée générale a proclamé le 6 avril Journée internationale du sport au service du développement et de la paix afin de sensibiliser le monde au rôle du sport dans la promotion d'une société pacifique, de souligner le succès des projets de développement axés sur le sport et de promouvoir l'utilisation du sport et de l'activité physique comme moyen de développement et de paix. Les États, le système des Nations Unies et toutes les autres parties prenantes ont été invités à coopérer et à observer et à faire connaître la Journée internationale.

11. Pour inaugurer la Journée internationale, le Bureau des Nations Unies pour le sport au service du développement et de la paix a promu le pouvoir du sport de respecter et de favoriser le dialogue, d'améliorer les compétences pratiques pour la vie quotidienne des enfants et des jeunes, d'intégrer toutes les personnes indépendamment de leurs aptitudes, de faire progresser l'égalité entre les sexes et d'améliorer la santé physique et mentale. À l'occasion de la deuxième Journée internationale, des manifestations commémoratives ont été dédiées au thème « United Action towards Sustainable Development for All Through Sport » (unité d'action en faveur d'un développement durable pour tous par l'intermédiaire du sport), qui avait été au centre du débat interactif de haut niveau coorganisé par le Bureau et par le Comité international olympique au Siège de l'Organisation des Nations Unies en avril 2015. La troisième journée internationale a été l'occasion de faire connaître les objectifs de développement durable, comme l'a montré la cérémonie organisée sur le thème de la célébration de l'esprit olympique à l'occasion de la présence de la flamme olympique, du décernement de la Coupe olympique à l'Organisation des Nations Unies et de la commémoration de la Journée internationale en avril 2016. Toutes les grandes manifestations commémoratives de cette journée ont eu lieu avec la participation du Secrétaire général, du Président du Comité international olympique et du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le sport au service du développement et de la paix.

12. Depuis son instauration, la Journée internationale est promue tous les ans par le Bureau des Nations Unies pour le sport au service du développement et de la paix grâce à des campagnes de communication. En 2015, le Bureau a lancé un concours vidéo dans lequel il a appelé les organisations et les projets dont l'activité portait sur le sport au service du développement et de la paix de partager des vidéos sur la manière dont ils utilisaient le sport pour avoir un impact positif sur les communautés. Le Bureau a procédé à une évaluation et sélectionné les 10 meilleures vidéos afin de les diffuser sur ses médias et dans le cadre de certaines manifestations. Pour la célébration de la Journée internationale en 2016, la campagne du Bureau intitulée « Let's play for the Sustainable Development Goals » (Jouons pour les objectifs de développement durable) a encouragé les organisations et les particuliers à partager sur les réseaux sociaux une photo ou une courte vidéo

sur leur activité en relation avec les icônes symbolisant les objectifs de développement durable. Le succès de la campagne a aidé à faire mieux connaître la contribution du sport aux objectifs et la Journée internationale.

13. À l'initiative du Groupe des amis du sport au service du développement et de la paix à New York, par l'intermédiaire de ses coprésidents, Monaco et la Tunisie, et en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour le sport au service du développement et de la paix, le Département de l'information et le Comité international olympique, une grande bannière a été déployée à l'entrée des visiteurs du Siège de l'Organisation des Nations Unies en avril 2016, sur laquelle figurait le message « Let's play for the Sustainable Development Goals » et des valeurs telles que le respect et le fair-play.

14. D'autres entités du système des Nations Unies et d'autres parties prenantes ont commémoré la Journée internationale. Notamment, le Département de l'information a soutenu des initiatives lancées par les centres d'information des Nations Unies, qui ont organisé des activités de vulgarisation pour marquer la journée internationale et faire connaître les objectifs de développement durable, en partenariat avec les États Membres, les organisations non gouvernementales (ONG) et les organisations de la société civile. Le Comité international olympique a publié sur les médias des histoires inspirantes d'athlètes en mettant l'accent sur la paix et sur la trêve olympique.

15. Parmi les initiatives des États Membres, on peut citer le lancement par l'Australie de l'Asia Sports Partnership et de programmes de l'Australian Football League, la campagne « Why sport matters » lancée sur les médias sociaux et le partage d'infographies illustrant le sport au service du développement et de la paix sur les réseaux sociaux. L'Autriche a encouragé le financement de projets sportifs visant à mettre le sport au service du développement et de la paix. L'Azerbaïdjan a organisé un festival sur la santé des jeunes et un tournoi pour la Journée de la paix. La Chine a appuyé des campagnes éducatives lancées dans les grands médias pour faire connaître le rôle exceptionnel du sport dans la promotion du développement et de la paix. L'Italie a fait le point des activités de commémoration de la Journée internationale et appuyé les initiatives prises par des organisations telles que la Fédération italienne de natation et la Fédération italienne de canoë-kayak. Le Japon a organisé des colloques visant à promouvoir la contribution du sport au renforcement du développement et de la paix. Monaco a organisé le Rallye Princesse Charlène et la Mission permanente de Monaco auprès de l'Organisation des Nations Unies a accueilli l'exposition photographique intitulée « Monaco : crossroad for sports » au Siège de l'Organisation des Nations Unies à l'occasion de la Journée internationale de 2016.

16. L'examen ci-dessus témoigne du succès et de l'utilité de la Journée internationale comme une occasion remarquable d'encourager la commémoration des réalisations de développement et de paix obtenues grâce au sport, ainsi que la poursuite de l'action, qui présente une importance primordiale pour l'entretien et la promotion du sport au service du développement et de la paix.

V. État d'avancement du sport au service du développement et de la paix

A. États Membres de l'Organisation des Nations Unies

17. Durant la période considérée, conformément à la résolution 69/6 de l'Assemblée générale, les États Membres ont continué de promouvoir des initiatives, des politiques et des stratégies axées sur le sport au service du développement et de la paix. Le 28 avril 2016, une note verbale du Secrétaire général a été adressée à tous les États membres et non membres leur demandant des informations au sujet des progrès réalisés depuis la période d'établissement du précédent rapport. Des informations ont été reçues de l'Allemagne, de l'Australie, de l'Autriche, de l'Azerbaïdjan, de la Chine, de Djibouti, de l'Irlande, de l'Italie, du Japon, de Monaco, du Mozambique, du Myanmar et du Pérou. Dans son rapport intitulé « Le sport au service de la paix et du développement : intégrer un instrument polyvalent » (A/67/282), le Secrétaire général a présenté son plan d'action biennal, qui s'articule sur quatre grands axes : a) cadre mondial; b) élaboration des politiques; c) mobilisation des ressources et programmation; et d) évaluation de l'impact. Selon le rapport du Secrétaire général intitulé « Le sport au service du développement et de la paix : réaliser le potentiel » (A/69/330), le Plan d'action figurant dans le précédent rapport du Secrétaire général restera valable jusqu'à la version finale du programme de développement pour l'après-2015. La présente section rend compte des contributions apportées par les États Membres dans les domaines d'action susmentionnés.

1. Cadre mondial pour le sport au service du développement et de la paix

18. Le Groupe des amis du sport au service du développement et de la paix à New York, coprésidé par les représentants permanents de Monaco et de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies et constitué de 48 États Membres, a poursuivi ses activités visant à promouvoir le sport au service du développement et de la paix au plan international, à favoriser le dialogue, à partager les expériences nationales et à proposer des initiatives dans ce domaine à ses membres et à l'Organisation des Nations Unies. Le Groupe a obtenu des résultats notables avec l'appui du Bureau des Nations Unies pour le sport au service du développement et de la paix et le Comité international olympique, notamment grâce aux consultations informelles qui ont abouti à l'adoption des résolutions de l'Assemblée générale sur le sport au service du développement et de la paix et sur la trêve olympique et dans le processus d'après-2015 précédant l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), qui a été essentiel à la reconnaissance du sport comme « un élément important du développement durable » dans la déclaration du Programme 2030 (ibid., par. 37).

19. Le Groupe des amis du sport au service du développement et de la paix à Genève, coprésidé par les représentants permanents du Costa Rica et du Qatar auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève et constitué de 30 États Membres, a poursuivi ses activités dans le domaine du sport au service du développement et de la paix, sous la surveillance et avec l'appui du Bureau des Nations Unies pour le sport au service du développement et de la paix, surtout dans le cadre du Conseil des droits de l'homme. Le Groupe a notamment appuyé la table ronde portant sur la possibilité d'utiliser le sport et

l'idéal olympique pour promouvoir les droits de l'homme (voir sect. III) et y a participé dans une déclaration faite en son nom par le Qatar.

20. S'agissant des traités internationaux qui contiennent des dispositions sur le sport, la Convention internationale contre le dopage dans le sport compte désormais 183 États parties; la Convention relative aux droits des personnes handicapées, qui notamment recommande de promouvoir la participation des personnes handicapées aux activités sportives (article 30), compte 160 signataires; et la Convention relative aux droits de l'enfant, dont l'article 31 dispose que les États parties reconnaissent à l'enfant le droit de se livrer au jeu et à des activités récréatives, compte 196 États parties. La Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a adopté la Charte internationale de l'éducation physique et du sport révisée à sa trente-huitième session, en novembre 2015. La Charte révisée s'appuie sur la Charte initiale adoptée en 1978, qui a disposé que l'accès au sport et à l'éducation physique était un droit fondamental pour tous et adopté les concepts d'activité physique, de sport au service du développement et de la paix, de durabilité et de sécurité. La Conférence générale de l'UNESCO a également appuyé l'élaboration d'un cadre commun pour le suivi de la Charte et de la Déclaration de Berlin, adoptée à la cinquième Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport.

21. L'Australie a continué de plaider en faveur du sport en tant qu'investissement propice au développement et d'aider l'Asie et le Pacifique dans ce domaine. L'Azerbaïdjan a collaboré avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et la Fédération de football d'Azerbaïdjan afin d'empêcher la violence dans le sport, notamment en accueillant le septième Forum de l'Alliance des civilisations et dans le cadre du programme adopté à l'issue des Jeux européens de 2015 intitulé « Active family, healthy community ». En Allemagne, la Confédération allemande des sports olympiques, l'Association allemande de football, les ministères et les ONG locales ont collaboré au lancement d'initiatives sportives conjointes en faveur du développement et de la paix.

22. Dans son rapport annuel sur la durabilité, l'Italie communique la stratégie du pays quant aux perspectives de développement, y compris les domaines d'action compatibles avec le Plan d'action des Nations Unies sur le sport au service du développement et de la paix. Le Japon a intégré le sport dans sa charte relative à la coopération pour le développement parmi les éléments appuyant le développement humain et social et créé un réseau de fédérations sportives, d'organisations gouvernementales, d'ONG, de sociétés privées et d'institutions universitaires pour faciliter la coopération internationale grâce au sport. Le Mozambique a collaboré avec des organisations internationales, notamment avec des fédérations sportives internationales, l'International Working Group on Women and Sport et le Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport, afin d'instaurer des bases communes en matière d'éducation et de sport.

2. Élaboration des politiques

23. La stratégie diplomatique australienne en matière de sport pour 2015-2018 avait entre autres objectifs celui d'exécuter des programmes efficaces axés sur le sport au service du développement et de la paix afin de mieux intégrer le sport dans les modèles de développement et l'investissement au titre de l'aide, notamment.

Cette intégration a été facilitée par le transfert des initiatives axées sur le sport au service du développement et de la paix de la commission australienne des sports au Ministère australien des affaires étrangères et du commerce en juin 2015. L'Australie appuie le travail du secrétariat du Commonwealth et de l'organe consultatif du Commonwealth en matière de sport. Le Commonwealth a publié une analyse sur la manière dont le sport pourrait contribuer au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et un guide sur les orientations que les Gouvernements membres pourraient adopter dans ce domaine.

24. L'Autriche a encouragé l'application de la Convention européenne des droits de l'homme dans le domaine du sport et créé un groupe de travail consacré aux droits de l'homme, en particulier au droit de l'enfant de jouer, avec la participation de diverses ONG. Le plan d'action de la Chine en matière des droits de l'homme (2012-2015) a prévu l'obligation de participer aux activités physiques à l'école et le renforcement de la protection du droit des enfants à la santé, tout en appuyant les projets de recherche-développement concernant le sport destiné aux personnes handicapées.

25. Djibouti a continué d'améliorer sa politique nationale par l'intermédiaire du Secrétariat d'État pour la jeunesse et les sports, ses principaux objectifs étant de promouvoir le développement du sport; d'autonomiser, d'intégrer et de mobiliser les jeunes; d'encourager la participation des femmes au sport; et d'instaurer une culture de paix. En outre, il a fixé ses objectifs prioritaires conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris la réduction du chômage, de l'extrême pauvreté et des inégalités entre les sexes.

26. L'Allemagne a continué d'utiliser le sport au service du développement et de la paix en tant qu'outil intersectoriel dans la politique de développement qu'elle a adoptée pour contribuer au Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'inclusion, de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix. Le premier plan national intersectoriel sur les activités physiques adopté par l'Irlande sur la base de données factuelles a été publié en janvier 2016 après que l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a défini l'inactivité physique comme étant un des premiers facteurs de risque de la mortalité dans le monde. Ce plan comprend des mesures concernant le sport, les enfants et les jeunes, l'éducation, la santé et les personnes handicapées.

27. Par l'intermédiaire de son comité olympique et de ses fédérations sportives nationales, l'Italie a intégré des composantes développement et paix dans son cadre juridique, notamment des principes contre la violence, la discrimination et le racisme. Le Gouvernement continue d'appuyer la mise en œuvre de politiques et de programmes visant à promouvoir la paix, les jeunes, le respect de l'égalité des sexes et la santé par le sport. Face à la violence dans le cadre des compétitions sportives, l'Italie a modifié sa législation et approuvé une nouvelle loi concernant l'admission des enfants étrangers dans les organisations sportives afin de leur assurer une meilleure intégration. L'Azerbaïdjan a également révisé sa législation nationale en ce qui concerne la violence dans le sport en 2015.

28. Le Mozambique a élaboré un code d'éthique et de conduite dans les sports (2016), un sous-système d'enseignement et de formation en matière de sport (2016), un plan de développement sur les femmes et le sport (2016), une réglementation sur le travail dans le domaine du sport (2014) et une réglementation sur le contrôle anti-dopage dans le sport (2015). Le plan et les programmes nationaux du Myanmar en

matière de sport sont conçus de manière à contribuer notamment à la paix, à l'éducation, à la santé et au développement économique.

29. Le Pérou a élaboré sa politique en matière de sport dans l'objectif de créer une vision commune du système sportif national du pays. Dans ce cadre, il a incorporé une éducation physique de qualité dans toutes les écoles et adopté une stratégie attribuant des rôles et des contributions bien définis à tous les organismes concernés. En outre, le Pérou a élaboré sa loi relative à la promotion et à la mise en valeur du sport et fini de constituer son comité national paralympique qui a été accrédité par l'Institut péruvien du sport devant le Comité international paralympique.

3. Mobilisation des ressources et programmation

30. L'Australie a engagé des ressources financières pour l'Asie et le Pacifique dans le cadre de ses programmes de sport au service du développement et de la paix, y compris le programme des partenariats sportifs du Pacifique et le fonds de microfinancement du partenariat sportif d'Asie. Les programmes axés sur le sport au service du développement et de la paix sont exécutés par les organisations australiennes et de l'Asie-Pacifique dans des domaines thématiques tels que l'activité physique, la participation au sport des personnes handicapées, la participation des jeunes et l'égalité des sexes (à l'exemple de l'initiative Kau Mai Tonga en faveur de la réduction des maladies non transmissibles et de l'autonomisation des femmes et des filles et du programme de tennis de table Smash Down Barriers en faveur des personnes handicapées et de la participation à parts égales des hommes et des femmes). L'Australie a apporté un appui financier au fonds dédié au Commonwealth Youth Programme.

31. L'Autriche a fourni des ressources pour assurer la mise en œuvre du projet olympique sur l'enseignement des valeurs et une heure de sport par jour dans les écoles (Making Children Move), y compris le matériel et l'assistance d'enseignants. En 2016, le Ministère autrichien de la défense et du sport a financé des projets utilisant le sport comme moyen de coopération en faveur du développement dans des domaines pertinents comme la réduction de la pauvreté, la paix et la protection des ressources naturelles.

32. La Chine a soutenu l'utilisation du sport pour promouvoir l'éducation, l'assainissement et l'hygiène, l'égalité des sexes, l'égalité ethnique, la protection des droits des personnes handicapées et la protection de l'environnement. À titre d'exemple, les possibilités de participation au sport des minorités ethniques et en milieu rural ont été accrues grâce au programme de jeux traditionnels des minorités ethniques nationales, au programme de sport en milieu rural et au programme de jeux des agriculteurs nationaux.

33. Djibouti a consacré un fonds national à la jeunesse et au sport afin d'appliquer sa politique nationale dans ce domaine, y compris les activités en matière d'infrastructures sportives et de sensibilisation faisant participer les jeunes. De plus, Djibouti a soutenu la manifestation annuelle Africa Peace Walk, la création des jeux nationaux de la jeunesse, la marche commémorant le traité de paix d'Abaa (Abaa Walk) et le programme sportif interrégional de l'Autorité intergouvernementale pour le développement interrégional destiné à promouvoir l'amitié entre les jeunes.

34. Le programme de l'Allemagne axé sur le sport au service du développement et de la paix a porté notamment sur la facilitation des processus multipartites, les mesures de projet et l'appui à l'élaboration de politiques dans les pays partenaires en Amérique du Sud, en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie. L'Irlande a subventionné en 2015 un projet de la Special Olympics Europe Eurasia Foundation visant à doter la Special Olympics Malawi des moyens lui permettant d'aider à la promotion de personnes souffrant d'un handicap intellectuel au moyen du sport.

35. Le Comité national olympique italien a appuyé des projets axés sur le sport au service du développement et de la paix dans les domaines de l'intégration des migrants, de la lutte contre le racisme, de l'égalité des sexes, du développement de l'enfant, du sport et de la santé et de l'égalité des chances dans la pratique du sport. En 2014, le Japon a lancé le programme « Sport for Tomorrow » en faveur de la coopération au moyen du sport, de la création d'une académie internationale du sport et de l'appui à la lutte contre le dopage; les activités du programme ont consisté notamment à assurer des installations et des équipements sportifs grâce à une aide publique au développement et à lancer des initiatives d'intégration du para-sport. En outre, le Japon a accueilli un camp de formation aux fonctions de direction pour les jeunes en mars 2016 et remis en état un centre sportif en Bosnie-Herzégovine au titre d'un programme de subvention des projets culturels locaux soutenu par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Monaco a appuyé des initiatives sportives, notamment des programmes de promotion de l'interaction avec les jeunes personnes vivant avec un handicap, de formation en matière d'anti-dopage à l'intention des écoliers et de courses destinées à la récolte de fonds à l'occasion de la Journée mondiale de l'enfance.

36. Grâce à sa réglementation générale qui fixe des critères pour le financement des organisations sportives, le Mozambique a créé une plateforme qui assure un financement à des partenaires nationaux et internationaux, notamment aux fédérations sportives nationales. Le pays a en outre poursuivi la mise en œuvre de son plan national de gestion des infrastructures sportives et conclu de nombreux accords avec des pays et des sociétés. D'autres initiatives ont été prises au Mozambique, y compris l'organisation de festivals sportifs nationaux, de festivals nationaux de jeux traditionnels, d'une journée nationale de marche en faveur de la solidarité et de programmes nationaux tels que le programme de sport consacré aux personnes handicapées.

37. En collaboration avec son comité olympique national, le Gouvernement du Myanmar a organisé des compétitions multisports dans les écoles afin d'atteindre les objectifs de développement, de paix, d'éducation et de santé au moyen de l'activité sportive et physique. L'Institut péruvien du sport appuie les parties prenantes pertinentes, notamment les fédérations sportives nationales, le Comité péruvien olympique et le Comité péruvien paralympique à l'aide d'un programme de subventions et de partenariats; à titre d'exemple, des ressources sont allouées à des programmes de formation aux fonctions de direction destinés aux jeunes jugés capables de créer un changement positif au sein de leurs collectivités (programme intitulé « Líderes impulsando el deporte »).

4. Évaluation de l'impact

38. L'Australie a constaté une amélioration de la confiance et de la connectivité sociale des participants aux programmes axés sur le sport au service du

développement et de la paix et lancé le financement d'un travail de recherche pour évaluer ces résultats chez les personnes handicapées. Elle a constaté également que le renforcement des capacités du personnel et des volontaires améliorerait leurs possibilités économiques et celles de leurs familles. De bons résultats ont été également observés dans les domaines thématiques de la jeunesse, l'activité physique ayant renforcé les comportements sains et amélioré les résultats universitaires chez les jeunes (le programme Just Play, le 2014 Beyond Sport Award et le prix 2016 de la Fondation UEFA pour l'enfance, notamment); de l'égalité des sexes, la participation féminine ayant atteint 49 % (le 2015 Beyond Sport Award et le 2015 Peace and Sport Award décernés à la Fédération fidjienne de volleyball appuyée par l'Australie, notamment); du handicap, le sport ayant contribué au changement des attitudes à l'égard des personnes handicapées (programme de tennis de table Smash Down Barriers, notamment); et de la santé.

39. En Allemagne, le succès des projets sportifs axés sur le développement et la paix est suivi et évalué par l'Université allemande du sport et par le Conseil international pour l'éducation physique et la science du sport dans la perspective du transfert des connaissances entre politiques et pratiques.

40. Par l'intermédiaire de la Direction nationale des sports et de l'Institut national des sports, le Mozambique a lancé l'élaboration d'instruments de suivi et d'évaluation afin de recueillir et d'analyser les données concernant les fédérations nationales, les réalisations des athlètes et les infrastructures sportives.

B. Système des Nations Unies

1. Bureau des Nations Unies pour le sport au service du développement

41. Durant la période considérée, le Conseiller spécial du Secrétaire général pour le sport au service du développement et de la paix et le Bureau des Nations Unies pour le sport au service du développement et de la paix ont continué à servir de portail d'accès au système des Nations Unies en ce qui concerne le sport comme moyen d'atteindre les objectifs de l'Organisation¹.

42. Les activités et les opérations du Bureau sont financées à l'aide des contributions volontaires des gouvernements et des institutions privées au Fonds d'affectation spéciale pour le sport au service du développement et de la paix. Pendant la période considérée, des contributions financières ont été reçues tous les ans de la part de l'Allemagne, en sa qualité de principal donateur, par l'intermédiaire de son Office des affaires étrangères et de l'Agence allemande de coopération internationale, de la République de Corée et de la Fédération de Russie, ainsi que du Comité international olympique, de Korean Air, de Gwangju Universiade et de 361 Degrees.

43. Afin de mieux pouvoir appuyer et exécuter ses activités, le Bureau travaille en partenariat avec de principaux acteurs dans le domaine du sport au service du développement et la paix, notamment le Comité international paralympique, la

¹ Les rapports annuels du Bureau pour 2014 et 2015, qui contiennent des informations plus détaillées sur chacune des activités indiquées dans la présente section, sont accessibles à l'adresse www.un.org/sport/content/resources/publications.

Fédération internationale de Badminton, la Fédération internationale de tennis de table et la Fédération mondiale de taekwondo.

44. Au Siège de l'Organisation des Nations Unies, la contribution du Bureau en tant qu'entité de référence pour les activités liées au sport a été marquée par les préparatifs de la visite du Secrétaire général à l'inauguration officielle par le Comité international olympique du centre Sport pour l'espoir à Port-au-Prince en 2014 et de ses déclarations à l'occasion de manifestations de haut niveau organisées en commémoration de la Journée internationale du sport au service du développement et de la paix en 2015 et 2016.

45. Dans le cadre de l'appui aux États Membres, le Bureau a apporté une assistance technique au Groupe des amis du sport au service du développement et de la paix, ainsi que des services de secrétariat au Groupe de travail international pour le sport au service du développement et de la paix. Le Bureau a poursuivi sa collaboration au sein du secrétariat du Groupe de travail jusqu'en décembre 2015.

46. Le Bureau a continué de gérer son site Web (www.un.org/sport), qui a été transféré à une nouvelle plateforme. Le nouveau site sert de portail pour la présentation de la participation de l'Organisation des Nations Unies au sport au service du développement et de la paix. Il est complété par les plateformes des médias, y compris Facebook, Twitter, Flickr, Instagram et YouTube.

47. Les fonds récoltés au cours du dîner de charité organisé en 2008 sous le thème « Le sport pour un monde meilleur » ont permis de continuer d'appuyer des projets axés sur le sport au service du développement et de la paix portant sur les cinq domaines prioritaires, à savoir le développement de l'Afrique, la paix, l'égalité des sexes, les personnes handicapées et les jeunes; notamment, les organismes d'exécution ont compté la fondation Agitos du Comité international paralympique, l'institut universitaire Dar al-Kalima du Consortium Diyar, Jambo Bukoba, Project Air International et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. La République de Corée a alloué des fonds à des activités de programme sur le sport et les personnes handicapées, appuyées par le Bureau et exécutées par la Fédération internationale de tennis de table au Népal dans le cadre du projet Table Tennis for NepALL qui a donné aux personnes handicapées des possibilités de participer au sport et permis de remettre en état des installations sportives endommagées par le séisme de 2015.

48. Le Conseiller spécial a continué de passer des messages de soutien aux organisations et aux projets sportifs dont l'activité est axée sur le développement et la paix. La surveillance des organisations et des initiatives récipiendaires a montré que cette forme de soutien contribuait à l'amélioration de l'impact et de la visibilité.

49. Grâce à son Programme de formation des jeunes à la direction de projets, le Bureau a continué d'aider les jeunes dirigeants en leur assurant une formation sur la manière dont ils pourraient utiliser le sport pour apporter des changements positifs au sein de leur communauté. Le Conseiller spécial a soutenu le Programme en tant qu'exemple de bonne pratique pour la promotion des jeunes et la création de modèles à suivre. Au cours de la période considérée, 12 camps ont été organisés dans différentes villes. Ainsi, depuis sa création, le programme a offert une éducation à 644 jeunes dirigeants venant de plus de 100 pays participants. Les organisateurs et les facilitateurs, y compris les organisations sportives, les

organismes de développement, les ONG, les universités et les sociétés ont été essentiels à la bonne exécution des camps de jeunes dirigeants.

2. Organisation des Nations Unies et entités apparentées

50. Le Département des affaires économiques et sociales a publié le Rapport mondial sur la jeunesse de 2015, au sujet de l'engagement civique des jeunes, qui a comporté une section sur la participation des jeunes au sport au service du développement et de la paix, l'accent étant mis sur les jeunes personnes handicapées et les jeunes femmes. Ce rapport a permis de constater que la participation au sport contribuait à la promotion des jeunes et de mettre en évidence la contribution des manifestations sportives aux droits des personnes handicapées. Le Département a appuyé la première édition des Jeux mondiaux des peuples autochtones, organisée à Palmas (Brésil) en 2015, qui a été soutenue par un message du Secrétaire général et qui a servi d'exemple sur la manière dont le sport peut unir les gens et promouvoir les cultures, la paix et le respect des droits de l'homme.

51. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a utilisé le sport pour promouvoir la lutte contre la faim dans le cadre d'une course annuelle en commémoration de la Journée mondiale de l'alimentation (16 octobre). La FAO a lancé les préparatifs de la prochaine course Faim zéro qui sera organisée à cette occasion en 2016 et rappellera l'engagement des États Membres à l'égard des objectifs de développement durable et leur promesse d'éliminer la faim d'ici à 2030.

52. Le Département de l'information du Secrétariat a coordonné les travaux avec le Bureau des Nations Unies pour le sport au service du développement afin d'améliorer l'échange entre institutions au sujet des activités liées au sport et diffusé des informations multilingues sur le sport au service du développement et de la paix. Le Département a appuyé une course organisée à New York pour promouvoir le sport et le soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que des activités menées par les centres d'information des Nations Unies comme la traduction (notamment en portugais du message adressé par le Secrétaire général à l'occasion des premiers Jeux mondiaux des peuples autochtones par le centre de Rio de Janeiro) ou le sous-titrage (notamment en japonais de la vidéo sur le Football d'Acakoro par le centre de Tokyo). Le Département a en outre appuyé l'initiative Impact universitaire dans la promotion du bien-être physique, de l'esprit d'équipe et des valeurs de l'Organisation des Nations Unies, et le mandat de l'Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse, y compris sa participation aux manifestations sportives (notamment en Palestine en 2015) et la teneur des médias sociaux en ce qui concerne le Programme d'action mondial pour la jeunesse. En décembre 2015, le Service d'information des Nations Unies à Genève, appuyé par le Bureau, a dédié sa série de séminaires annuels au thème du sport et aux objectifs de développement durable.

53. L'Organisation internationale du Travail (OIT) a participé à une initiative multipartite sur les grandes manifestations sportives et les droits de l'homme à Montreux (Suisse), en novembre 2015, et au comité directeur créé par la suite; apporté une assistance technique en matière de renforcement de la coopération entre les entités du système des Nations Unies et les fédérations sportives internationales en prévision d'un forum sur le sujet organisé à Genève en janvier 2016; participé à des consultations avec les universités au sujet de politiques et de programmes de formation faisant appel aux compétences acquises dans les manifestations sportives

pour améliorer la capacité de direction des jeunes, avec la participation de l'International Research Network in Sport Tourism; et engagé des discussions avec la Fédération internationale des associations de footballeurs professionnels (FiFPro) sur les problèmes concernant les contrats des footballeurs et la possibilité de fixer des normes sur le travail décent en sport. L'OIT a signé un mémorandum d'accord avec le Comité d'organisation de Rio 2016 portant sur des questions pertinentes telles que la sécurité et la santé au travail, la non-discrimination et le travail des enfants.

54. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a appuyé des programmes et des initiatives liées au sport en Égypte, en Géorgie, au Kirghizistan, au Sénégal, au Tadjikistan et en Ukraine. Le recrutement non éthique des footballeurs, l'absence d'activités et de débouchés pour les jeunes et la traite des êtres humains ont été les principaux problèmes auxquels l'OIM s'est attaquée au moyen du sport. À titre d'exemple, l'installation de terrains de volleyball et l'organisation de tournois de volleyball à la frontière entre le Tadjikistan et l'Afghanistan a considérablement favorisé le dialogue et le renforcement de la confiance entre les deux communautés. Le projet de prévention de la traite grâce au travail social et à la mobilisation des collectivités a représenté une autre initiative exemplaire qui a permis de bâtir un stade de football en Ukraine et d'accroître en conséquence la participation des jeunes à l'activité sportive.

55. Outre les activités du Conseil des droits de l'homme présentées à la section III, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) s'est associé à un processus multipartite visant à élaborer des stratégies plus efficaces en matière de prévention, d'atténuation et de réparation des violations des droits de l'homme et des normes du travail commises tout au long des grandes manifestations sportives; a lancé la collaboration avec des acteurs participant à la Coupe mondiale de 2018 de la Fédération internationale de football association (FIFA) pour garantir l'adoption de politiques non discriminatoires; et soumis à l'Assemblée générale un rapport sur le racisme et la discrimination raciale et l'intolérance qui y est associée dans les sports (A/69/340). S'agissant des manifestations sportives et des droits de l'homme, le Haut-Commissariat a détecté un manque de coordination et de continuité entre les manifestations quant à l'échange des bonnes pratiques et des enseignements tirés.

56. Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a appuyé l'utilisation du sport comme moyen d'influencer la politique sociale, l'intégration et la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique, une démarche prévue dans l'architecture du sport africain de l'Union africaine.

57. L'initiative Halte à la tuberculose a créé un partenariat avec la FIFA pour lutter contre cette maladie au moyen de campagnes de sensibilisation et de plaidoyer de haut niveau dans le cadre de la Coupe du monde féminine de football des moins de 20 ans organisée par la FIFA en 2016 en Papouasie-Nouvelle-Guinée. À l'occasion de la Journée mondiale de la tuberculose, le 24 mars, cette initiative a soutenu des activités sportives, notamment des matchs de football en Iraq joués avec des ballons portant des informations sur la tuberculose et un match de football à Genève avec également des messages au sujet de la maladie. De plus, le personnel de l'initiative Halte à la tuberculose a participé au Marathon de Genève de 2016 au cours duquel il a abordé des questions relatives à la tuberculose.

58. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a utilisé le sport comme moyen de promouvoir la sensibilisation aux questions d'environnement et d'appuyer la réalisation des objectifs de développement durable. Dans le cadre des préparatifs de la Coupe du monde de la FIFA au Brésil en 2014, le PNUE a organisé des ateliers sur la production et la consommation durables afin d'inciter les visiteurs et les services à adopter des pratiques écologiquement efficaces; l'initiative du passeport vert lancée en 2014, invitant le secteur du tourisme à s'engager en faveur de pratiques plus durables, a été adoptée également pour les jeux olympiques et paralympiques de Rio 2016. Depuis 2015, le PNUE est représenté à la Commission de la durabilité et de l'héritage du Comité international olympique à laquelle il donne des conseils. Le PNUE a également collaboré avec la Fédération internationale de motocyclisme à l'élaboration de mesures relatives à la durabilité et à l'environnement (programme Ride Green, notamment).

59. Outre ses contributions mentionnées à la sous-section A.1 ci-dessus, l'UNESCO a aidé à la révision des politiques nationales d'éducation physique de manière à les harmoniser avec ses directives sur une éducation physique de qualité en Afrique du Sud, aux Fidji, au Mexique et en Zambie, en partenariat avec la Commission européenne, le Bureau international d'éducation de l'UNESCO, le Conseil international pour l'éducation physique et la science du sport, le Comité international olympique, Nike, le PNUD, l'UNICEF et l'OMS; produit à l'intention des enseignants un ensemble d'outils pour l'apprentissage des valeurs par le sport avec le soutien de principaux partenaires tels que le Comité et l'Agence mondiale antidopage; appuyé des projets de lutte contre le dopage en matière d'éducation, de renforcement des capacités et d'élaboration des politiques grâce à des subventions prélevées sur le Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport de l'UNESCO et accordées à des États parties à la Convention internationale contre le dopage dans le sport; apporté une assistance technique au Ministère brésilien des sports; et coopéré avec le club de football Juventus afin d'offrir des possibilités aux anciens enfants soldats au Mali et en République centrafricaine. De plus, l'UNESCO a appuyé des initiatives régionales dans le cadre de la suite donnée à la cinquième Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport, notamment l'observatoire régional de la politique sportive de la région Amérique latine et Caraïbes. À l'initiative de la Fédération internationale du sport universitaire, la trente-huitième Conférence générale de l'UNESCO a proclamé le 20 septembre Journée internationale du sport universitaire.

60. La United Nations Federal Credit Union et la UNFCU Foundation nouvellement créée ont assuré la mise en œuvre de la Kilimanjaro Initiative, destinée à aider les jeunes en Afrique et aux États-Unis d'Amérique. Grâce à l'organisation d'ascensions du mont Kilimandjaro, y compris par des jeunes utilisant le sport comme instrument de développement et de paix, l'institution financière a fait connaître les problèmes sociaux qui touchent les jeunes et récolté des fonds pour l'exécution de projets locaux. À certaines occasions, l'activité a été menée en partenariat avec des entités du système des Nations Unies, notamment le PNUD et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes).

61. Le Fonds des Nations Unies pour la population a contribué à l'amélioration du développement de la jeunesse en faisant participer les jeunes à la prise de décision et en leur assurant l'accès aux informations et aux services relatifs à la santé de la sexualité et de la procréation, l'accent étant mis sur l'élaboration de politiques, de

plans et de programmes complets pour les jeunes (Mauritanie, Mongolie); la sensibilisation générale à la santé de la sexualité et de la procréation (Géorgie, Sénégal); les jeunes handicapés (Ghana); les jeunes dans les zones de conflit et d'après conflit (Burundi, Iraq); et la prévention des grossesses chez les adolescentes par l'intermédiaire de jeunes dirigeants sportifs (République dominicaine).

62. Le programme « Entreprises au service de la paix » du Pacte mondial des Nations Unies a aidé les entreprises à adopter des pratiques responsables adaptées aux 10 principes du Pacte mondial dans les zones touchées par un conflit. En ce qui concerne le principe 10, contre la corruption, le Pacte mondial a collaboré avec un groupe de travail spécial, contribué à l'élaboration d'ouvrages de référence en matière de lutte contre la corruption, comme le guide intitulé *Fighting Corruption in Sport Sponsorship and Hospitality*, et lancé des discussions avec le Comité international olympique et Transparency International sur la corruption, les droits de l'homme et les possibilités de mise à jour du guide.

63. L'UNICEF a continué d'utiliser le sport dans ses activités de plaidoyer, de programmation et d'élaboration des politiques. La santé, la nutrition, l'éducation, l'égalité des sexes, la protection, l'inclusion des enfants handicapés et l'assainissement et l'hygiène ont été les principaux domaines de développement pour lesquels les bureaux de pays de l'UNICEF ont cherché à obtenir des résultats par l'intermédiaire du sport. L'initiative mondiale Team UNICEF a réuni les principales parties prenantes pour tirer parti du travail de l'UNICEF sur le sport, y compris les ambassadeurs du Fonds, les athlètes, les organisations sportives, la société civile et les médias. L'UNICEF a conclu des partenariats avec Special Olympics, le Conseil international de cricket, Futbol Club Barcelona, Manchester United, Olympiacos Football Club et l'Oceania Football Confederation. Dans le contexte des Jeux olympiques et paralympiques Rio 2016, l'UNICEF a collaboré avec le Comité international olympique pour promouvoir l'application Proteja Brasil (Protéger le Brésil) sur téléphone portable qui permet de signaler les actes de violence à l'encontre des enfants et des adolescents et qui était élaborée au départ pour la Coupe mondiale 2014 de la FIFA.

64. Le bureau d'Hiroshima de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) a exécuté son programme de formation en matière de direction et de communication en faveur de l'équipe féminine de football d'Afghanistan au Japon en 2015, en collaboration avec le projet de promotion de la femme de l'Agence des États-Unis pour le développement international. Le programme a permis aux participantes d'acquérir des compétences et de bonnes pratiques en matière de direction et mis en évidence le rôle du sport dans le relèvement après le conflit.

65. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) a réalisé une étude sur la manipulation des compétitions sportives en partenariat avec le Comité international olympique, produit un guide de référence sur les bonnes pratiques en matière d'investigation du trucage de matchs sportifs avec le soutien de l'International Centre for Sport Security et transformé le manuel intitulé « Une stratégie pour prévenir la corruption lors des grands événements publics » en un cours de formation pour les parties prenantes. L'UNODC a également dispensé une formation sur la lutte contre la criminalité dans le sport dans le cadre d'ateliers organisés par le Comité international olympique et l'Organisation internationale de police criminelle au Brésil, en mai 2016, et participé aux activités de l'initiative

Sport Integrity Global Alliance de l'International centre for Sport Security, notamment au Sommet contre la corruption organisé à Londres, en mai 2016 également. Les centres de jeunes et les organisations locales ont bénéficié de l'appui de l'UNODC pour renforcer la résilience face à la criminalité et promouvoir un comportement sain au moyen du sport et de l'apprentissage des compétences psychosociales dans l'esprit de la Déclaration de Doha et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

66. ONU-Femmes a appuyé l'intégration du sport aux activités et campagnes existantes, surtout durant les 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste (25 novembre-10 décembre 2015). Parmi les initiatives lancées, on peut citer la promotion de la campagne HeForShe à la Copa América de 2016; la Coupe de football d'ONU-Femmes en Uruguay, complétée par des ateliers sur les compétences de direction, la santé et la violence; les ambassadeurs de bonne volonté en Asie; la distribution de matériel sportif aux jeunes au Soudan du Sud; et les journées sportives en Égypte au titre du projet des villes sûres. ONU-Femmes a collaboré avec la Fédération géorgienne de rugby aux préparatifs de la Coupe mondiale de Rugby de 2015, le Conseil mondial de Muaythai et la Fédération internationale d'amateurs de Muaythai, la Fédération des Tonga de rugby, le projet de développement du football asiatique et l'Association jordanienne de football, Valencia Club de Fútbol et le Comité international olympique, qui a appuyé un programme conjoint visant à autonomiser les jeunes femmes et les filles à Rio de Janeiro et aidé la Commission de la condition de la femme à organiser des manifestations parallèles. La Directrice exécutive d'ONU-Femmes est devenue membre de la Commission des femmes dans le sport du Comité international olympique et a été invitée à participer au relais de la flamme olympique de Rio 2016.

67. Les publications de l'Organisation mondiale du tourisme sur la contribution du sport et du tourisme à l'action humanitaire, au développement et à la consolidation de la paix ont été très utiles dans ce contexte. L'Organisation a de plus prévu d'organiser une conférence internationale sur le tourisme et le sport au Viet Nam en septembre 2016.

68. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a promu le message selon lequel la sécurité alimentaire, ainsi que l'accès à l'activité physique et sportive, contribuait à l'éducation, à la santé, au développement et à la paix. Les ambassadeurs contre la faim du PAM ont compté des personnalités sportives comme José Mourinho, Paul Tergat et Kaká et la campagne des 805 millions de noms du PAM a présenté le footballeur Zlatan Ibrahimović portant le tatouage de noms de personnes souffrant de faim. De plus, le Programme a organisé des activités de sensibilisation sur l'insécurité alimentaire dans le monde à l'occasion de la Coupe mondiale de Rugby de 2015 en partenariat avec World Rugby et lancé une campagne de récolte de fonds pour financer l'alimentation scolaire et l'intervention d'urgence. Le personnel du PAM a participé en tant que porteur de la flamme olympique à une succession de jeux olympiques et le fera également dans le cadre de Rio 2016.

69. L'OMS a lancé l'élaboration d'un ensemble de conseils techniques et d'outils pour le sport et l'activité physique. Il a aidé des pays à accroître l'activité physique, y compris la Turquie, où l'Organisation a contribué à l'examen du programme sur la nutrition saine et la vie active, et le Kenya, dans le cadre d'une consultation sur l'utilisation de l'ensemble d'outils pour l'élaboration du plan national relatif à

l'activité physique. Les pays d'accueil de manifestations sportives ont bénéficié du soutien de l'équipe chargée des rassemblements de masse de l'OMS en ce qui concerne la préparation, les opérations et le transfert des connaissances acquises dans ce contexte. S'agissant de la collaboration entre institutions, l'OMS a contribué à la révision de la Charte de l'UNESCO et aux préparatifs de la sixième Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport. La Commission sur les moyens de mettre fin à l'obésité de l'enfant, appuyée par le Comité international olympique, a présenté son rapport à l'Assemblée mondiale de la Santé en 2016.

70. L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a continué de promouvoir la propriété intellectuelle dans le sport comme moyen de développement économique, social et culturel en organisant un séminaire sur l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle avec l'industrie du sport à Singapour en 2015, la Conférence régionale sur la propriété intellectuelle et le sport en Lituanie en 2016 et une séance sur la propriété intellectuelle et le sport à la réunion ministérielle de haut niveau sur la propriété intellectuelle pour une Afrique émergente au Sénégal en 2015, en participant au groupe de travail sur les synergies entre fédérations sportives internationales et organisations internationales et en élaborant des instruments d'information sur le sport, notamment un ensemble d'outils destinés à orienter les stratégies nationales de manière à appuyer l'industrie du sport. Les partenaires de l'OMPI dans ce domaine ont été notamment la FIFA, l'International Centre for Sport Security, le Comité international olympique, la Sports Rights Owners Coalition et la World Federation of the Sporting Goods Industry.

71. En reconnaissance des progrès accomplis par le système des Nations Unies dans la promotion du développement et de la paix au moyen du sport, le Comité international olympique a décerné à l'Organisation des Nations Unies la Coupe olympique en 2015; ce prix a été officiellement accepté par le Secrétaire général au nom de l'Organisation en avril 2016. Le Comité a apporté des contributions notables dans ce contexte, y compris un appui à l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour les jeunes réfugiés et le sport, un fonds de secours face à la crise de réfugiés de 2015 et l'intégration d'une équipe olympique de réfugiés dans les Jeux olympiques de 2016.

VI. Examen de la contribution du sport aux objectifs de développement durable

72. Durant la période d'examen coïncidant avec l'ère des objectifs du Millénaire pour le développement, les États Membres et le système des Nations Unies ont continué de contribuer à la réalisation de ces objectifs au moyen du sport. Les progrès accomplis à cet égard et présentés dans les sections ci-dessus, ont montré que le sport était un outil efficace dans ce domaine. L'attention accrue accordée au sport au service du développement et de la paix par les gouvernements, la société civile et les autres parties prenantes, ainsi que l'utilisation renforcée de ce moyen, s'est traduite par un accroissement de la contribution du sport aux objectifs de développement et de paix aux niveaux international, national et infranational. Les politiques et les programmes relatifs au sport au service du développement et de la paix élaborés dans le monde, guidés par les efforts et l'engagement exceptionnels

des principales parties prenantes dans ce domaine, ont consolidé le rôle du sport en tant que grand contributeur aux objectifs du Millénaire pour le développement. En effet, on a pu observer de très diverses initiatives qui ont réussi à répondre à un ou plusieurs de ces objectifs grâce à des programmes bien élaborés, bien exécutés et bien évalués.

73. L'horizon 2015 des objectifs du Millénaire pour le développement a ouvert la voie au programme de développement pour l'après-2015 et abouti à l'adoption en septembre 2015 du Programme de développement durable à l'horizon 2030, dans lequel les chefs d'État et de gouvernement et les hauts représentants ont déclaré que le sport était un élément important du développement durable. Ils ont également apprécié la contribution croissante du sport « au développement et à la paix par la tolérance et le respect qu'il préconise; à l'autonomisation des femmes et des jeunes, de l'individu et de la collectivité; et à la réalisation des objectifs de santé, d'éducation et d'inclusion sociale » (résolution 70/1, par. 37). Cette appréciation exprimée dans le Programme 2030, qui guidera l'action mondiale dans les 15 années à venir, a réaffirmé le rôle transversal du sport dans la promotion des dimensions sociale, économique et écologique du développement et sa capacité de contribuer de façon considérable à tous les objectifs de développement durable. En passant des objectifs du Millénaire pour le développement aux objectifs de développement durable, les États et les entités des Nations Unies ont revu leurs démarches en matière de sport au service du développement et de la paix afin de les aligner sur le Programme 2030 et de lancer l'action en vue de leur mise en œuvre. Les mesures prises et l'appui apporté par les États Membres pour intégrer le sport au service du développement et de la paix en plaçant les objectifs de développement durable au cœur de leurs missions, les projets axés sur le sport au service du développement et de la paix, la main tendue vers les communautés les plus démunies et les groupes vulnérables, les manifestations sportives montrant la capacité du sport d'unifier et d'inspirer les peuples et les campagnes de plaidoyer sur le sport au service du développement et de la paix menées par des dirigeants de renommée mondiale ne sont que quelques exemples des innombrables initiatives réussies qui représentent une progression inestimable vers la réalisation des objectifs de développement durable. Nonobstant le fait qu'une évaluation plus systématique des activités menées dans le domaine du sport au service du développement et de la paix permettrait de mieux illustrer la contribution du sport aux objectifs de développement durable, les progrès signalés en ce qui concerne le cadre mondial, l'élaboration des politiques, la mobilisation des ressources et l'évaluation des résultats ont aidé à promouvoir le Programme 2030 au cours des premiers mois de l'ère des objectifs de développement durable. Au-delà de ces mesures initiales, les politiques et les programmes adoptés par les États et par les entités des Nations Unies et examinés dans le présent rapport ont montré à quel point le sport au service du développement et de la paix pouvait encore favoriser le développement et la paix en contribuant à la réalisation de tous les objectifs de développement durable.

74. Dans cette perspective pluridimensionnelle et afin de définir le rôle du sport dans le Programme 2030, le Bureau des Nations Unies pour le sport au service du développement et de la paix a produit des informations sur la contribution du sport à chacun des objectifs de développement durable en s'appuyant sur les résultats obtenus, les enseignements tirés et les bonnes pratiques adoptées dans le domaine du sport au service du développement et de la paix. Les initiatives qui ont abouti et

les réalisations qui ont été faites ont servi de base à la formulation et à la publication d'un premier aperçu de la contribution du sport à la réalisation de chacun des 17 objectifs dans la section intitulée « Sport and the Sustainable Development Goals » sur le site Web du Bureau². Le Bureau est actuellement en train d'élaborer une description plus détaillée des contributions que le sport pourrait apporter à ces objectifs, en consultation avec un grand groupe de parties prenantes en matière de sport au service du développement et de la paix.

VII. Plan d'action des Nations Unies sur le sport au service du développement et de la paix

75. Le premier Plan d'action des Nations Unies sur le sport au service du développement et de la paix, valable pour trois ans, a été présenté dans le rapport du Secrétaire général sur le sport au service du développement et de la paix en 2006 (A/61/373). Dans sa résolution 63/135, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de présenter un nouveau plan d'action, qui a été inclus dans le rapport du Secrétaire général publié en 2010 (A/65/270). Conformément à la demande de l'Assemblée dans la résolution 65/4, le plan d'action actualisé a été présenté dans le rapport du Secrétaire général publié en 2012 (A/67/282) et rendu valable pour une plus longue période dans le rapport publié en 2014 (A/69/330). Selon ce dernier rapport, le plan d'action devrait être révisé dans la version finale du Programme de développement pour l'après-2015. En conséquence et conformément à la demande de l'Assemblée dans la résolution 69/6, le plan d'action actualisé est présenté ci-dessous.

76. Faisant suite à l'achèvement du processus du programme de développement pour l'après-2015 et à l'adoption du Programme 2030, ce plan d'action vise à aider la communauté concernée par le sport au service du développement et de la paix dans sa contribution aux objectifs de développement durable, en affirmant le rôle du sport comme élément important du développement durable. Il associe les principes adoptés dans les précédentes éditions du plan d'action à de nouveaux éléments illustrant les faits nouveaux survenus dans le sport et les domaines connexes. Conformément au cycle d'établissement des rapports sur le sport au service du développement et de la paix, le Plan d'action devrait porter sur deux ans mais il serait applicable sur le plus long terme. Afin de fournir une feuille de route mondiale utile à toutes les parties prenantes, ce plan d'action actualisé adopte une perspective universelle en définissant quatre domaines d'action commune pour la poursuite des efforts conjoints visant à maximiser la contribution du sport au développement durable et à la paix. Le principal objectif consiste à encourager toutes les parties, notamment les États, le système des Nations Unies, la société civile et les entreprises, à réaliser de meilleurs progrès en utilisant le sport comme instrument de développement durable et de paix.

1. Cadre mondial pour le sport au service du développement et de la paix

Défi/nécessité : a) nécessité d'assurer une coordination totale entre les parties prenantes et une contribution en faveur du cadre mondial pour le sport au service du développement et de la paix, ainsi qu'en faveur de la réalisation des objectifs de

² www.un.org/sport/content/why-sport/sport-and-sustainable-development-goals.

développement universellement convenus au moyen du sport, en particulier les objectifs de développement durable; b) nécessité de disposer d'informations cohérentes et d'assurer l'échange de bonnes pratiques dans le domaine du sport au service du développement et de la paix; c) nécessité d'une pratique cohérente des activités axées sur le sport au service du développement et de la paix tenant compte des cadres mondiaux pertinents, en particulier le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et d'un partenariat mondial en faveur des objectifs de développement durable; d) nécessité de faire en sorte que les dirigeants et les modèles à suivre encouragent, facilitent et promeuvent les efforts et l'action conjoints entrepris dans le sport au service du développement et de la paix.

Objectif : a) améliorer la coopération et la coordination afin de créer une conception commune de la contribution du sport au développement et à la paix, en particulier en ce qui concerne le Programme 2030, et de contribuer à la réalisation des objectifs de développement universellement convenus au moyen du sport, en particulier les objectifs de développement durable; b) encourager et appuyer l'échange de communications et d'informations entre les parties prenantes en matière de sport au service du développement et de la paix; c) appuyer l'adaptation de la pratique du sport au service du développement et de la paix aux cadres mondiaux, en particulier au Programme 2030, en proposant et en appliquant des mécanismes permettant d'assurer l'harmonie et la cohérence entre les activités des parties prenantes; d) soutenir et former des dirigeants et des modèles à suivre qui encouragent et facilitent l'action dans le sport au service du développement et de la paix.

2. **Élaboration des politiques**

Défi/nécessité : a) nécessité d'incorporer les stratégies axées sur le sport au service du développement et de la paix dans les plans et politiques de développement internationaux, nationaux et infranationaux en renforçant la coopération et la coordination entre les parties prenantes; b) nécessité d'harmoniser les cadres politiques internationaux, nationaux et infranationaux relatifs au sport au service du développement et de la paix et de les traduire en action en tenant compte des principes et des lignes directrices de la bonne gouvernance.

Objectif : a) appuyer l'intégration et la prise en compte systématiques du sport au service du développement et de la paix dans le secteur du développement et dans les plans et politiques de développement internationaux, nationaux et infranationaux; b) faciliter l'harmonisation des cadres politiques pertinents tout en assurant la cohérence entre les politiques et leur mise en œuvre.

3. **Mobilisation des ressources, programmation et mise en œuvre**

Défi/nécessité : a) nécessité d'assurer un investissement durable, la mobilisation des ressources et les flux financiers, ainsi que des partenariats créatifs, pour réaliser les objectifs de développement et de paix au moyen du sport; b) les effets négatifs associées aux contextes sportifs, en particulier aux manifestations sportives, constituent un défi qu'il faut relever; c) nécessité d'identifier et d'aborder les principaux domaines thématiques en matière de sport au service du développement et de la paix, ainsi que les questions intersectorielles telles que les droits de l'homme, l'égalité des sexes, le handicap, l'intégrité, la transparence et la santé.

Objectif : a) renforcer et assurer des mécanismes de financement durable et des investissements et des ressources consacrés au sport au service du développement et

de la paix, y compris les accords multipartites et les différents secteurs à tous les niveaux; b) recenser et régler tous les effets négatifs associés aux contextes sportifs dans un esprit de collaboration entre les parties intéressées; c) intégrer les domaines thématiques et les questions intersectorielles pertinents aux programmes relatifs au sport au service du développement et de la paix, y compris l'allocation de ressources propres.

4. Évaluation des résultats et suivi

Défi/nécessité : a) nécessité de suivre, d'évaluer et de mesurer de façon exhaustive et systématique les progrès réalisés et les résultats obtenus par le sport en tant que moyen de réalisation du développement et de la paix; b) nécessité de consolider les données factuelles relatives à l'efficacité et à l'utilité du sport pour les politiques et programmes de développement et de paix; c) nécessité d'adopter des normes et des méthodes communes pour évaluer les données factuelles concernant le sport au service du développement et de la paix.

Objectif : a) appuyer la fourniture et la diffusion d'instruments de recherche, de suivi et d'évaluation et de mesure en ce qui concerne le sport comme moyen de développement et de paix; b) encourager la création de plateformes et de réseaux pour la diffusion et le partage de données factuelles sur les politiques et programmes axés sur le sport au service du développement et de la paix qui encouragent la recherche universitaire, empirique et pratique aboutissant à une action renforcée et à une contribution accrue du sport au développement et à la paix; c) appuyer le consensus entre les parties prenantes pertinentes sur des normes et des méthodes communes concernant les données factuelles relatives au sport au service du développement et de la paix.

77. Étant donné que les actions recommandées ci-dessus ont été conçues pour être en harmonie avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le progrès réalisé dans leur exécution devrait être examiné dans le cadre d'une approche intégrée, harmonisée à son tour avec les processus de suivi et d'examen de ce programme. Il serait peut-être souhaitable que tous les acteurs participant à la mise en œuvre du Programme 2030, et du présent plan d'action en particulier, fassent davantage afin de faciliter et d'assurer l'obtention des résultats attendus.